

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges
Service Informatisation des Collèges
1.14.37

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

**OBJET : Déploiement de la fibre optique au bénéfice des logements de fonction des collèges
du département.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La fibre optique est progressivement déployée en France dans le cadre du Plan France Très Haut Débit porté par le Gouvernement.

La loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie prévoit en effet que l'occupant d'un logement, qu'il soit propriétaire, copropriétaire, locataire ou occupant de bonne foi, bénéficie d'un "droit à la fibre", l'installation de la fibre étant réalisée aux frais de l'opérateur sauf en cas de refus de deux offres consécutives de cet opérateur.

Une offre d'installation de boîtier fibre a été faite par l'opérateur de téléphonie Orange pour les collèges du département présentant au moins 4 logements de fonction.

Suite à la réponse favorable de 45 collèges, et selon l'article L33-6 du Code des Postes et Communications Electroniques, cette proposition de fibrage doit faire désormais l'objet d'une signature de convention avec l'opérateur.

Le présent rapport soumet cette procédure à l'avis de la Commission pour signature des conventions concernées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

